



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Mercredi 5 octobre 2016

**DENOMINATION D'UNE VOIE EN IMPASSE AU GAILLEC**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Antoine GOYER à Patricia QUERO RUEN, Daniel LE LORREC à Sylvain BRITEL, Irène BELLEC à Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEF à Jean-Guillaume GOURLAIN.

**Absent :**

Pierre-Yves CAINJO.

Secrétaire de séance : Jean-Luc MADEC

Présents : 28  
Pouvoirs : 04  
Absent : 01

**n°15 b**

**DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME FONCIER**

**DENOMINATION D'UNE VOIE EN IMPASSE AU GAILLEC**

Rapporteur : Loïc TONNERRE

Le lotissement appelé « Le Vallon du Moulin » a été autorisé dans le village du Gaillec.

Une voie interne dessert les 10 lots de ce lotissement.

Il est proposé de dénommer cette voie en impasse :

- Impasse de la Fontaine du Gaillec

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et 2213-18 ;

Vu l'avis de la commission « Urbanisme et Logement » du 22 septembre 2016 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la dénomination de la voie interne au lotissement du Vallon du Moulin, « Impasse de la Fontaine du Gaillec » ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour réaliser les formalités nécessaires ;

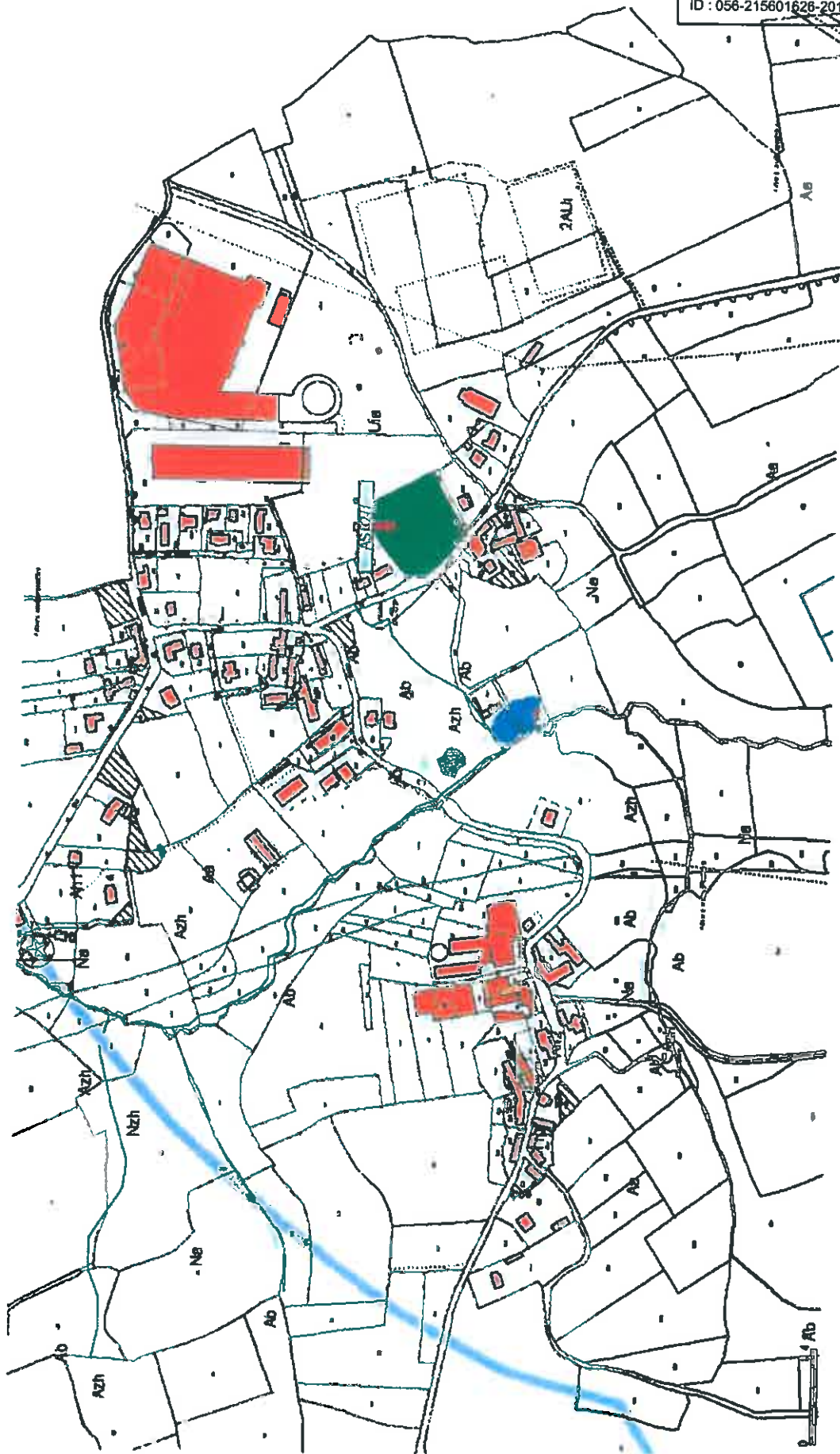
***Délibération adoptée à l'UNANIMITE***

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,



Envoyé en préfecture le 12/10/2016  
Reçu en préfecture le 12/10/2016  
Affiché le **13 OCT. 2016**  
ID : 056-215601626-20161005-DB20161015B-DE



Dossier n°5433  
 Echelle 1/500

**PLOEMEUR  
 PLANVOUR**

Le Caillieu  
 A PLANNING, le 10 DEC 2016  
 Le Néon, 21 NOV 2015

PROPRIETE DE URBAN AMENAGEMENT

**LE VALLON DU MOULIN**

**Plan de composition**

**PA 4**



- Légende**
- périmètre du territoire
  - limite du terrain naturel
  - espèce pavillonnaire
  - muré
  - Conception approfondie du lot (1)
  - ▲ autocar
  - ▲ autocar véhicules (position normalisée)
  - ▲ autocar véhicules (position obligatoires)
  - ▲ limite de zone constructible dans la lot
  - ▲ surface de jeux (voir règlement)
  - ▲ autocar véhicules tourist
  - AAAA zone d'interdiction obligatoire de dépôt (sur une longueur maximum de 5m)
  - OOO publication obligatoire de la construction sur une longueur maximum de 5m
  - OOO emplacement autorisé sur le PLU pour les véhicules de tourisme
  - OOO classement / classement
  - OOO emplacement / emplacement
  - OOO limite à respecter
  - OOO autres lots
  - OOO lots de réhabilitation
  - OOO des constructions de caractère de village
  - OOO des constructions de caractère de village

**Mentions particulières**

1. Les constructions sont implantées dans le respect des prescriptions de l'annexe I du règlement.
2. Les constructions sont implantées dans le respect des prescriptions de l'annexe I du règlement.
3. Les constructions sont implantées dans le respect des prescriptions de l'annexe I du règlement.



21 NOV 2015

P 5056

**Laurent MARTIN**

**SAE**  
 Centre d'Affaires la Découverte  
 Immeuble LIZARD  
 29 rue de la Villeneuve - 56100 LORIENT  
 Tél. 02 97 34 44 53 Fax. 02 97 34 01 02  
 www.martin-sae.com

**GEOMETRE - EXPERT D.D.L.G.**  
**BUREAU D'ENQUÊTES V.A.D.**

Etabli le 10/11/2015